Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213501984-20261016-202610067-DE

COMMUNE DE MOULINS
(Ille et Vilaine)

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 OCTOBRE 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	14
Date de la convocation		
09/10/2026		
AFFICHAGE/ PUBLICATION		
(en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)		
04/09/2026		
Votes		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0

L'an deux mil vingt-six, le 15 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de MOULINS s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Anne-Marie MORLIER, Maire.
Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmises par mail aux conseillers municipaux, le 9 octobre 2026.

Étaient présents : Anne-Marie MORLIER, Corentin DAUVIER, Stéphane LE CLINCHE, Julien TUVACHE, Annie DEMORTREUX, Aurélie LAQUERRE, Isabelle GRÉGOIRE, Marie SANTIAGO, Matthias de MAUROY, Laurence MORICE, Anthony SERGENT, Gaylord SOATTO.

Absents excusés ayant donné procuration : Mme Mylène REBUT a donné pouvoir à Mr Matthias de MAUROY. Mr Simon FORET a donné pouvoir à Mr Corentin DAUVIER.

Était absent : Mr Jérôme GILBERT

2026-10-067 Indemnité de gardiennage de l'église

Madame la Maire explique au Conseil municipal que Mme Brigitte BIGOT continue d'assurer le gardiennage de l'Eglise.

L'indemnité de gardiennage de l'église est fixée à 503.42 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, approuvent le versement de l'indemnité de gardiennage de l'église, à l'unanimité des votants.

La secrétaire,
Isabelle GRÉGOIRE

La présente délibération est exécutoire
en raison du jour de réception en préfecture.
Le 16 octobre 2026
Le Maire, Anne-Marie MORLIER

Mairie de Moulins
35680 Moulins